

Pharmacie à Usage intérieur de la Clinique des Hêtres

Ce site internet est un outil de communication sur le fonctionnement et le rayonnement de la Pharmacie à Usage Intérieur de La Clinique Des Hêtres.

Parmi de nombreuses évolutions, l'ordonnance du 15 décembre 2016 reconnaît la pharmacie clinique comme une mission essentielle des pharmacies à usage intérieur (PUI). Le droit des PUI était ancien et avait évolué par touches, conduisant à un paysage peu cohérent et mal adapté aux nouveaux enjeux centrés autour du patient. Avec cette ordonnance, la pharmacie clinique devient une mission essentielle des pharmaciens des PUI qui sont tenus, selon L'article L.5126-1,

« De mener toute action de pharmacie clinique, à savoir de contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé mentionnés au 1°, et de concourir à la qualité des soins en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins, mentionnée à l'article L. 1110-12, et en y associant le patient ».

La mise en place d'un volet pharmaceutique intégré au projet Médical partagé, a fait évoluer la mise en conformité réglementaire de nos unités.

Les autres missions classiques de la Pharmacie hospitalière que nous pratiquons sont :

- Assurer l'approvisionnement, la préparation, le contrôle, la détention, la dispensation des médicaments, dispositifs médicaux stériles et autres produits de santé.
- Mener ou participer à toute action d'information sur ces médicaments, matériels, produits ainsi qu'à toute action de promotion et d'évaluation de leur bon usage.
- Contribuer à leur évaluation et concourir à la sécurisation du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles et la gestion des risques associés aux soins.

Pour cela la pharmacie organise :

Gestion - approvisionnement des médicaments et des dispositifs médicaux stériles, la liste des médicaments et des dispositifs médicaux stériles disponibles est définie une sous-commission de la CME.

La PUI assure la validation des ordonnances puis la Dispensation journalière individuelle nominative (DJIN et traçabilité des médicaments au sein des unités de soins : la pharmacie assure la préparation des piluliers pour les patients hospitalisés, ainsi que le réassort des armoires d'urgence des unités de soins (permettant d'assurer la continuité de la prise en charge médicamenteuse hors des heures d'ouverture de son service)

Dr Roger GASSAM

Pharmacien chargé de la gérance.

Corinne CAUDET

Préparatrice en Pharmacie Hospitalière